

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 31 mars 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Marion DELARUE à donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Karine FRANÇOIS.

N° 20260414 – 10 – COMITÉ DES FÊTES DE CAHAGNES : DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Cahagnes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026 et qu'il sollicite le même montant qu'en 2025 à savoir 2 800,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis de longues années, la fête du village est organisée par le Comité des Fêtes de Cahagnes durant le week-end de l'Ascension. Cet évènement rassemble un grand nombre de personnes de Cahagnes et des communes voisines. Les différentes festivités proposées dont le feu d'artifice engendrent un coût très important pour l'association.

Il est donc proposé de voter pour 2026 le même montant qu'en 2025 afin de couvrir la majorité de la dépense engagée pour le feu d'artifice.

Étant précisé que M. Sébastien KOSLOFF et Mme Nathalie LEFRANC, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix « *pour* », 1 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **2 800,00 €** au Comité des Fêtes de Cahagnes pour l'année 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 avril 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.

